

## **Charles Girard : Le conflit des libertés**

La théorie de la justice comme équité entend régler le problème des conflits entre libertés de base par leur "ajustement" mutuel, qui doit permettre leur intégration en un système cohérent. Cette démarche est tantôt assimilée et tantôt opposée, dans les débats sur les conflits de droits fondamentaux, à la « mise en balance » pratiquée par le juge constitutionnel ou conventionnel. On lui reproche soit d'absolutiser les libertés de base soit au contraire de saper leur caractère impératif. On évaluera l'apport de la méthode de l'«ajustement » pour ces débats à partir du cas paradigmatique de la liberté d'expression.